

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 22 Novembre 2018

P.V. N° 14

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Bernard BIAVA – Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modifications d'horaires*
- *Reports de rencontres*
- *Traitement des feuilles de match*

INFORMATION

US CABASSE : demande l'engagement d'une équipe U 15 à 8.

La Commission donne son accord. US CABASSE devra se mettre en relation avec les clubs adverses pour les matchs adverses pour jouer les matchs en retard.

SPORTING CLUB DE TOULON : demande de jouer le match U 15 D 3 poule A contre MAR VIVO.

Le 24/11/2018 à 12 heures. Vu accord écrit des deux clubs la commission dit match à jouer le 24/11/2018 à 12 heures.

SIX FOURS-LE BRUSC : demande l'inversion du match U19 D 2 poule .A. contre SAINT MANDRIER du 02/12/2018. Vu accord écrit des deux clubs la Commission dit match du 02/12/2018 à ST MANDRIER et le retour à SIX FOURS le 31/03/2018.

RACING FC TOULON : nous signale que le match U 19 D 1 contre SAINTE MAXIME du 24/11 /2018 se jouera au stade des Routes à 18 heures.

AS ST. CYR : demande l'inversion du match u 17 D 1 contre STE MAXIME du 24/11/2018

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission donne son accord et dit match à jouer le 24/11/2018 à STE MAXIME et le retour la 24/03/2018 à ST CYR

U.S. VAL ISSOLE : demande de changer de catégorie pour l'équipe U15 D2 poule .B. et de jouer en U15 D3. La Commission après avoir étudié le calendrier ne peut accepter cette proposition trop de match en retard avec les Clubs concernés

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

RECTIFICATIF au P.V. N° 12 du 8 novembre 2018 :

Match U19 D2 Poule B : ST ZACHARIE / COGOLIN du 10.11.18 (51819.1)

Amende financière de 16 € à imputer à COGOLIN (et non ST ZACHARIE). La demande a été effectuée par le club de COGOLIN.

Match U15 D3 Poule A – MAR VIVO / SC TOULON du 24.11.18 (54376.1)

Amende financière de 16 € à imputer au SC TOULON.

Match U17 D2 Poule A – SO LONDAIS / LE PRADET du 25.11.18 (51238.1)

Amende financière de 16 € à imputer au SO LONSAIS.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 29 novembre 2018

U 15 D2 Poule A

USAM 1 – SIX FOURS LE BRUSC FC 2 du 16/09/2018 (51338.1)

A jouer le 15 décembre 2018

U17 D1

RACING FC – ST CYR du 11 11 2018 (50081.1)

U15 D1

FREJUS/St RAPHAEL 2 - STE MAXIME 1 du 09/09/2018 (51089.1)

U15 D2 Poule C

CANNET DES MAURES 1 – RC LA BAIE du 30/09/2018 (51483.1)

U15 D3 Poule A

USAM 2 – St CYR 2 du 07/10/2018 (54352.1)

Poule C

LORGUES 2 – DRAGUIGNAN 3 DU 06 10 2018 (54420.1)

A jouer le 16 décembre 2018

U17 D2 poule A

LE REVEST 1 – CARQ/LA CRAU 2 du 11 11 2018 (51230.1)

U17 D3 poule A

ST CYR 2 – LE PRADET 2 du 11 11 2018 (54219.1)

U15 D2 Poule A

LA VALETTE 3 – USAM du 07.10.2018 (51353.1)

ELAN CAMPSOIS 1 – T.HOPITAL/PTT T. 1 du 16/09/2018 (51340.1)

U15 D3 Poule A

MAR VIVO 2 - CARQ/LA CRAU du 04/11/2018 (54364.1)

Poule B

RAMATUELLE 2 – TOURVES 1 du 07/10/2018 (54484.1)

Poule C

LORGUES 2 – DRAGUIGNAN 3 du 07/10/2018 (54420.1)

ESTEREL - RAMATUELLE 1 du 14/10/2018 (54422.1)

LE MUY 2 – PUGET/ARGENS 2 du 14/10/2018 (54423.1)

ROQUEBRUNE 2 – PIGNANS-CARNOULES 1 du 14 10/2018 (54425.1)

A jouer le 23 décembre 2018

U19 D1

CARQ/LA CRAU 2 – RAMATUELLE 1 du 07 10 2018 (51676.1)
SANARY – LA LONDE du 28 10 2018 (51662.1)
LE REVEST 1 – LA SEYNE FC du 17/11/2018 (51692.1)

U19 D2 Poule A

OLLIOULES – BANDOL du 30/09/2018 (51725.1)
ST CYR – CSC TOULON du 04/11/2018 (51746.1)
ST MANDRIER 1 – GARDIA CLUB 151756.1 du 17/11/2018 (

Poule B

ST ZACHARIE – ST MAXIMIN du 30/09/2018 (51793.1)
PAYS DE FAYENCE 1 – FLAYOSC du 30 09 2018 (51796.1)
LE PRADET 1 – PUGET S/ARGENS du 20/10/2018 (51804.1)
LE LUC – ROCBARON du 11 11 2018 (51815.1)

U17 D3 poule C

PUGET/ARGENS –LES ARCS du 07 10 2018 (54306.1)

U15 D1

FREJUS/ST RAPHAEL 2 – FC LA SEYNE 1 du 23/09/2018 (51102.1)

U15 D2 Poule A

SIX FOURS LE BRUSC FC 2 – CLARET MONTETY 1 du 23/09/2018 (51345.01)
LA VALETTE 3 – USAM du 07.10.2018 (51353.1)

U15 D3 Poule A

ST CYR 2 – MARVIVO 2 du 10/11/2018 (54372.1)

Poule B

LE LAVANDOU 1 – GARDIA CLUB 3 du 30/09/2018 (54477.1)
RAMATUELLE 2 - CARQ/LA CRAU du 04/11/2018 (54495.1)

Poule C

STE MAXIME 2– VIDAUDAN 1 du 30/09/2018 (54413.1)
DRAGUIGNAN 3 – FREJUS/ST RAPHAEL 4 du 14 /10/2018(54427.1)
PIGNANS/CARNOULES – COGOLIN 3 du 04/11/2018(54431.1)
PUGET/ARGENS 2 – RAMATUELLE1 du 11/11/2018(54437.1)

A jouer le 06 janvier 2019

U19 D2 Poule B

ST ZACHARIE – ST MAXIMIN du 30/09/2018 (51793.1)
ROCBARON 1 – LE PRADET 1 du 17/11/2018 (51824.1)
FLAYOSC 1 – ST MAXIMIN 1 du 17/11/2018 (51826.1)

U15 D3 Poule B

LE LAVANDOU 1 – PTT HYERES du 11/11/2018 (54502.1)
NANS 1 –RAMATUELLE 2 du 11/11/2018 (54501.1)

A jouer le 10 février 2019

U19 D1

SANARY 1 – SOLLIES/FARLEDE 1 du 11/11/2018 (51686.1)
RAMATUELLE 1 – RACING FC 2 du 18/11/2018 (51694.1)
LA LONDE 1 –LES ARCS 1 du 17/11/2018 (51691.1)
CARQ/LA CRAU 2 - LE REVEST 1 du 11 11 2018 (51688.1)

U19 D2 Poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04/11/2018 (51809.1)
ROUGIERS 1 – FLAYOSC 1 du 11 11 2018 (51820.1)

U17 D3 Poule C

LES ARCS 1 – ST TROPEZ 1 du 11/11/ 2018 (54313.1)

U15 D3 Poule B

NANS – GARDIA CLUB du 14 /10/2018 (54489.1)

LE LAVANDOU 1 – RAMATUELLE 2 du 14/10/2018 (54490.1)

Poule C

LE MUY 2 – VIDAUBAN 1 du 11/11/2018 (54435.1)

STE MAXIME 2 – LORGUES 2 du 14/10/2018 (54426.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée des 17 et 18/11/2018

U19 D1

SC TOULON 3 / SANARY US 1

SOLLIES FARLEDE 1 / STE MAXIME 1

U19 D2 POULE A

LE PRADET / TL PIVOTTE

AS ST CYR / BANDOL

T. USAM / OLLIOULES

SIX FOURS LE BRUSC / T. MOURILLON

POULE B

PAYS DE FAYENCE / LE LUC

U17 D2 Poule B

MAR VIVO AS 2 / RC LA BAIE 1

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D2 Poule B

COGOLIN SPC 1 / ELAN CAMPSOIS du 18.11.18

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Journée du 18.11.2018

1^{ère} parution

U17 D3 POULE C

ROUGIERS – ST ZACHARIE

Prochaine réunion
Jeudi 29 Novembre 2018

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN